



CORRECTION

Avis public du 14 août 2020 paru sur le site Internet de la Ville de Port-Cartier intitulé « Dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »

Veillez prendre note que le lieu de la séance ordinaire du 31 août 2020, à laquelle le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet des dérogations mineures faisant l'objet de l'avis susmentionné, a été changé.

La séance ordinaire du 31 août 2020 sera tenue, à 19 h 30, **en présence du public, à l'Agora du complexe récréatif et culturel, situé au 21, rue des Cèdres, à Port-Cartier.**

Ainsi, toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de cette séance ou en communiquant à l'adresse courriel mairie@villeport-cartier.com ou par téléphone au 418-766-6633 d'ici le lundi 31 août 2020 à 16 h.

En raison de la situation de la COVID-19, les personnes se présentant à cette séance devront respecter les mesures de sécurité mises en place, notamment le port du masque, la désinfection des mains et la distanciation physique.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 20^e jour d'août 2020.

M^e Ariane CAMIRÉ, greffière
SERVICE DU GREFFE